

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 février 2015

DCM N° 15-02-26-7

Objet : Attribution de subventions à des associations socio-éducatives.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant de **37 610 €** au bénéfice des associations socio-éducatives recensées dans la motion ci-après afin de soutenir d'une part leur fonctionnement et quelques projets spécifiques d'autre part.

1. Subventions de fonctionnement pour les associations socio-éducatives

Pour toutes les demandes, il s'agit d'une reconduction du soutien apporté par la Ville les années précédentes aux associations qui contribuent à l'animation de notre territoire, et qui développent des projets d'éducation populaire favorisant la rencontre et le vivre ensemble. Il est proposé d'accorder les subventions à 15 associations socio-éducatives pour un montant total de **36 160 €** selon la répartition mentionnée dans la motion.

2. Subventions projet et manifestation

Animation de la Place de France :

L'association Familiale et Culturelle Ste Barbe Fort/Moselle a la volonté de promouvoir la vie du quartier Ste Barbe Fort/Moselle. Elle propose de créer du lien entre les habitants du secteur, et de faire connaître la vie associative du centre socio-culturel au travers d'un barbecue géant le 28 juin 2015. La Place de France et le Centre seront les lieux de rencontre où seront proposés des animations musicales et spectacles. Il est proposé une aide financière de 450 €.

Semaine de la Solidarité Internationale et Festival Alimenterre :

Le Club UNESCO coordonne pour l'année 2015 deux évènements à Metz : la Semaine de la Solidarité Internationale et de Festival Alimenterre. L'objectif est de sensibiliser les différents publics à la solidarité locale et internationale, ainsi qu'à l'alimentation et à l'agriculture. La semaine de la Solidarité sera marquée par des expositions, des concerts, des débats, des

interventions dans l'espace public, dans les écoles, dans les associations. Quant au Festival du Film Alimenterre, cet évènement sera ponctué par des séances de projections avec débats. Afin de soutenir l'association pour lui permettre de réaliser ses projets, il est proposé d'accorder une aide financière à hauteur de 1 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **37 610 €** :

Subventions de fonctionnement pour un montant de 36 160 € :

- Association Familiale et Culturelle Sainte Barbe - Fort Moselle	500 €
- Association Famille Lorraine de Borny	7 600 €
- Association Familiale de Metz-Vallières	4 270 €
- Association Familiale de l'Agglomération Messine	1 270 €
- Amicale de la Corchade	1 240 €
- Association Carrefour	2 470 €
- Centre Culturel d'Anatolie	5 000 €
- Collectif Art	2 850 €
- Ecole de la Paix de Metz – Espace Corchade	1 000 €
- Association des Délégués des Scouts et Guides de Metz-Queuleu-Tivoli	640 €
- Scouts et Guides de France - Groupe Guy de Larigaudie XIIème Metz	950 €
- Sport et Culture de Metz-Magny	5 700 €
- Club U.N.E.S.C.O. de Metz	950 €
- Association du Scoutisme Européen	300 €
- Skeud en Vrac	1 420 €

Subventions pour projet et manifestation pour un montant de 1 450 € :

- Association Familiale et Culturelle Sainte Barbe - Fort Moselle	450 €
- Club U.N.E.S.C.O. de Metz	1 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **37 610 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2015.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante

Commissions : Commission Sport et Jeunesse

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ